

Le métier

Le titulaire de ce BTS Travaux publics (TP) assure l'interface entre le chantier, les clients, les fournisseurs et la hiérarchie de l'entreprise. Il est capable de remplir les fonctions suivantes :

- Études : il mène les études techniques et économiques d'un ouvrage.
- Exploitation : il participe à la préparation du chantier. Il en réalise le budget prévisionnel.
- Préparation : il choisit les moyens humains, les matériels et les matériaux. Il améliore les conditions techniques et économiques du chantier. Il effectue les démarches administratives, élabore le budget, établit le plan d'hygiène et de sécurité.
- Réalisation : il conduit les travaux du chantier jusqu'à leur réception suivant le cahier des charges, contrôle et anime des équipes, assure les relations avec le maître d'œuvre et les organismes extérieurs. Il sait tenir compte des impératifs de qualité, de coût, de sécurité.

Le technicien supérieur peut avoir des activités commerciales, comme la recherche de clients. Il peut aussi assurer une fonction de conseil, en particulier auprès des décideurs régionaux.



Programme de formation

Enseignement général :

- Français
- Anglais
- Mathématiques
- Sciences-Physiques

Enseignement professionnel :

- Etudes techniques et économiques
- Technologie et Mécanique
- Préparation de chantier
- Réalisation : conduite de chantier
- Essais, mesures, contrôles
- Droits en Travaux publics
- Economie et gestion entreprise

Condition admission

Etre titulaire du :

- Baccalauréat professionnel Travaux Publics
- Baccalauréat STI2D
- Baccalauréat S
- Autres diplômes sur dossier

Rythme de l'alternance :

2 semaine CFA/ 2 à 3 semaines
entreprise

Poursuites d'études

- Licence pro conduite de travaux en TP
- Licence pro entreprises du BTP et conduite d'opération
- Licence pro gestion de projet et conduite de travaux
- Licence pro travaux publics et environnement
- Licence pro infrastructures routières et réseaux urbains
- Licence pro technicien en géo-mesures et fonciers
- Licence pro conduite de chantiers de routes et voirie et réseaux divers
- Licence pro infrastructures ferroviaires
- Ecoles d'ingénieurs

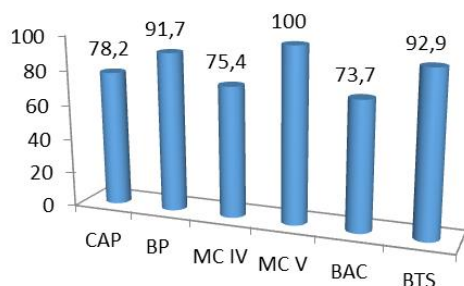




L'apprenti (e) :

- est lié(e) à l'entreprise par un contrat dont la durée peut varier de 1 à 3 ans.
- reçoit en entreprise, sous la responsabilité d'un Maître d'Apprentissage, une formation pratique et technologique.
- doit obligatoirement suivre les cours d'enseignement général et technique qui sont dispensés au CFA BTP 57.
- perçoit un salaire de son employeur.

Les résultats aux examens 2016



* Valeur en %

80 % de taux d'insertion, soit **8** jeunes sur **10** qui trouvent une solution positive dans les six mois suivant leur fin de contrat d'apprentissage.

86% de réussite aux examens 2016.

La rémunération

Les rémunérations applicables sont calculées en fonction de l'âge et de l'année de formation de l'apprenti. Elles varient entre 40 et 80% du SMIC*. **BONUS APPRENTIS** : Pas de charges salariales ! Le salaire BRUT = le salaire NET !

Année de formation	Moins de 18 ans	18-20 ans	21ans et plus
1ère année	40%	50%	55%
2ème année	50%	60%	65%
3ème année	60%	70%	80%

*SMIC = 1480.27 euros au 1^{er} janvier 2017

Les conditions

- Avoir entre 16 et 30 ans (15 ans si sortie de classe de 3ème).
- S'inscrire au CFA BTP 57
- Signer un contrat d'apprentissage pour une durée de 1, 2 ou 3 ans.

Centre de Formation d'Apprentis du Bâtiment et des Travaux Publics

154, Chemin de Blory – BP 10009 MONTIGNY-LES-METZ

57151 MARLY CEDEX

Tél. 03 87 63 71 08 - Télécopie 03 87 50 63 41

www.cfabtp-moselle.org

